

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

**VILLE DE COTEAU-DU-LAC
342, CHEMIN DU FLEUVE
COTEAU-DU-LAC, (QUÉBEC)
J0P 1B0**



Règlement N° RMH-330-2021-2

Modifiant l'annexe A du règlement RMH-330-2021 relatif au stationnement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Avis de motion	13 juin 2023
Dépôt du projet de règlement	13 juin 2023
Adoption du règlement	11 juillet 2023
Avis d'entrée en vigueur (journal + internet)	

RÈGLEMENT N° RMH 330-2021-2

RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT N°
RMH 330-2021

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mettre à jour l'annexe A du règlement no RMH 330-2021 relatif à la limitation des stationnements sur une voie publique sur son territoire;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de motion a été déposé lors de la séance du 13 juin 2023 et le projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

ATTENDU QUE l'objet du règlement et sa portée ont été présentés au cours de la séance du 13 juin 2023;

ATTENDU QUE le règlement no RMH 330-2021-2 a été transmis aux membres du conseil municipal conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est déposé par Monsieur Patrick Delforge, conseiller municipal,

QUE LE CONSEIL DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1

L'annexes A du règlement n° RMH 330-2021 est remplacé par celui en annexe au présent règlement.

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Coteau-du-Lac, le 11 juillet 2023

(s) Andrée Brosseau
Andrée Brosseau, mairesse

(s) Chantal Paquette
Chantal Paquette, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le 12 juillet 2023

Chantal Paquette, OMA
Greffière

ANNEXE « A »

VOIES PUBLIQUES OÙ LE STATIONNEMENT EST INTERDIT

- Coin rue Joffre et du Parc;
- Coin rue du Parc et Georges Jules-Beaudet;
- Face du 8 rue Yvon;
- Rue Séguin et rue Principale;
- Rue Georges Jules-Beaudet;
- Face au 17 rue de Beaujeu et rue Saint-Emmanuel;
- Rue Marie-Ange Numainville;
- Rue Poirier;
- Chemin du Fleuve (de Ménard à Saint-Emmanuel) et (du pont canal Langevin au 20 ch. du Fleuve);
- Rue Dupont (à partir de 600m de la route 201);
- Rue Hubert-O'Connell;
- Rue de l'Acier;
- Rue Industrielle;
- Rue Léon-Malouin;
- Rue Proulx;
- Rue Juillet (dans la courbe sur les deux côtés);
- Rue des Chutes (au coin de la rue côté est)